

Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes annuels 2018 de Galenica SA et comptes annuels consolidés 2018 du Groupe Galenica, ainsi que prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2018 de Galenica SA ainsi que les comptes annuels consolidés 2018 du Groupe Galenica.

2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres et à ceux de la Direction générale pour l'exercice 2018.

3. Décision relative à l'emploi du bénéfice au bilan 2018 et à l'affectation des réserves issues d'apports de capital

3.1. Emploi du bénéfice au bilan 2018

Report de l'année précédente	CHF	807 923
Bénéfice de l'exercice	CHF	42'529'374
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	CHF	43'337'297
Proposition		

Proposition

Attribution aux réserves libres	CHF	43'000'000
Report à nouveau	CHF	337'297

3.2. Affectation des réserves issues d'apports de capital

Réserves issues d'apports de capital	CHF	479'852'159
Dividende à partir des réserves issues d'apports de capital CHF 1.70 par action	CHF	85'000'000 ¹⁾
Report à nouveau	CHF	394'852'159

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à compter du 8 mai 2019, sans déduction de l'impôt anticipé.

4. Rapport de rémunération 2018

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération dans le cadre d'un vote consultatif. Vous trouverez les informations à ce sujet dans le rapport annuel 2018 aux pages 66 à 77 du chapitre «Rapport de rémunération».

5. Montants totaux des rémunérations pour l'exercice 2020

5.1. Rémunération totale du Conseil d'administration

Pour l'exercice 2020, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération de ses membres.

¹⁾ La proposition de versement d'un dividende à partir des réserves issues d'apports de capital comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement du dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2018, le montant distribué serait de CHF 83,6 mio.

5.2. Rémunération totale de la Direction générale

Pour l'exercice 2020, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 6'000'000 pour la rémunération des membres de la Direction générale.

6. Modification de l'article 3a al. 1 des statuts (capital-actions autorisé)

L'autorisation du Conseil d'administration pour le capital-actions autorisé échoit. Le Conseil d'administration propose de renouveler l'autorisation pour l'augmentation du capital-actions de CHF 500'000 au maximum et de prolonger le délai jusqu'au 2 mai 2021. C'est pourquoi le Conseil d'administration propose que l'article 3a al. 1 des statuts soit modifié comme suit:

Article 3a alinéa 1

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 500'000.— en tout temps mais jusqu'au 2 mai 2021 au plus tard, par émission d'un maximum de 5'000'000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF -.10 chacune, devant être entièrement libérées. Des augmentations au moyen de prise ferme ainsi que celles par paiements partiels sont autorisées.

Conformément à la loi et à l'art. 15 des statuts, l'approbation de la modification apportée à l'article 3a al. 1 requiert au moins les deux tiers des voix représentées et la majorité absolue des valeurs nominales des actions représentées.

7. Elections

Jörg Kneubühler a décidé de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'administration à compter de l'Assemblée générale 2019. Pour lui succéder, le Conseil d'administration propose la candidature de M^{me} Daniela Bosshardt-Hengartner.

7.1. Réélections et élection du Conseil d'administration et de la Présidente

Le Conseil d'administration propose de réélire M^{me} Daniela Bosshardt-Hengartner au Conseil d'administration et de l'élire en plus comme Présidente du Conseil d'administration. Il propose en outre de réélire MM. le Prof. Dr Michel Burnier, Fritz Hirsbrunner, Bertrand Jungo, le Dr Philippe Nussbaumer et le Dr Andreas Walde ainsi que d'élire le Dr Markus R. Neuhaus comme membres du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Les curriculum vitae des membres du Conseil d'administration figurent aux pages 54 à 55 du chapitre «Corporate Governance» du rapport annuel 2018.

a. Réélection de M^{me} Daniela Bosshardt-Hengartner comme membre du Conseil d'administration



Daniela Bosshardt-Hengartner est née en 1972 et est citoyenne suisse. Pharmacienne de formation, elle a travaillé comme analyste financière et depuis 2004 est experte-conseil en entreprises dans les domaines de la pharmacie, de la technologie médicale et de la biotechnologie.

b. Election de Mme Daniela Bosshardt-Hengartner comme Présidente du Conseil d'administration

c. Réélection du Prof. Dr Michel Burnier comme membre du Conseil d'administration



Le Prof. Dr Michel Burnier est né en 1953 et est citoyen suisse. Il est médecin FMH en médecine interne et en néphrologie, et Professeur honoraire à l'Université de Lausanne.

d. Réélection de M. Fritz Hirsbrunner comme membre du Conseil d'administration



Fritz Hirsbrunner est né en 1949 et est citoyen suisse. Expert financier reconnu, il a été membre de la Direction générale de l'ancien Groupe Galenica (aujourd'hui Vifor Pharma, en tant que Vice-CEO et CFO) de 1992 à 2011 ainsi que Responsable Investor Relations jusqu'en 2014.

e. Réélection de M. Bertrand Jungo comme membre du Conseil d'administration



Bertrand Jungo est né en 1965 et est citoyen suisse. Il est CEO d'Admeira AG depuis 2017. Avant cela, il a travaillé pour Manor, notamment comme CEO de 2006 à début 2017.

f. Réélection du Dr Philippe Nussbaumer comme membre du Conseil d'administration



Le Dr Philippe Nussbaumer est né en 1969 et est citoyen suisse. Pharmacien à Neuchâtel, il gère plusieurs pharmacies ainsi qu'un centre médical dans le canton de Neuchâtel.

g. Réélection du Dr Andreas Walde comme membre du Conseil d'administration



Le Dr Andreas Walde est né en 1962 et est citoyen suisse, avocat de formation. Il est le Secrétaire général de Vifor Pharma SA depuis 2013.

h. Election du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Conseil d'administration



Le Dr Markus R. Neuhaus est né en 1958 et est citoyen suisse. Il a fait des études de droit, a été CEO de PricewaterhouseCoopers SA (PwC) de 2003 à 2012 et est Président du Conseil d'administration de PwC ainsi que membre du Conseil de surveillance de PwC Europe SE depuis 2012. Son mandat au Conseil d'administration de PwC prendra fin en juin 2019. Il est Vice-président d'Avenir Suisse et de la Chambre de commerce de Zurich et aussi membre du comité d'Economiesuisse. Il est de plus membre d'autres Conseils d'administration.

7.2. Réélections et élection des membres du Comité Rémunération

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Fritz Hirsbrunner et du Prof. Dr Michel Burnier ainsi que l'élection du Dr. Andreas Walde au Comité Rémunération pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Si M. Fritz Hirsbrunner est réélu membre du Comité Rémunération, le Conseil d'administration a l'intention de le nommer président du Comité Rémunération.

- a. Réélection de M. Fritz Hirsbrunner comme membre du Comité Rémunération
- b. Réélection du Prof. Dr Michel Burnier comme membre du Comité Rémunération
- c. Election du Dr Andreas Walde comme membre du Comité Rémunération

7.3. Réélection de la représentante indépendante

Le Conseil d'administration propose la réélection de Walder Wyss SA, lic. iur. Claudia Leu, avocate, pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

7.4. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Remarques

Registre des actions

Seuls les actionnaires inscrits au 24 avril 2019 au registre des actions de Galenica SA avec droit de vote pourront exercer leur droit de vote.

Pas de restriction de négociabilité pour les actions Galenica

L'inscription des actionnaires en vue d'établir la liste des droits de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions avant, pendant ou après l'Assemblée générale.

Rapport annuel

Le rapport annuel 2018 avec les comptes annuels de Galenica SA et du Groupe Galenica ainsi que les rapports correspondants de l'organe de révision peuvent être consultés au siège de la société, à Berne.

Moyens de transport

Nous vous recommandons d'emprunter les transports publics, car le nombre de places de stationnement aux alentours du Kursaal à Berne est limité. Depuis la gare principale, prenez la ligne de tram 9 (en direction de Wankdorf Bahnhof) jusqu'à l'arrêt «Kursaal».

Traduction simultanée

L'Assemblée générale se tient en partie en allemand et en partie en français. Une traduction simultanée est assurée en allemand et en français. Des écouteurs seront distribués dans le hall d'entrée.

Départ de l'Assemblée générale avant la fin

Pour que le nombre des actionnaires présents à l'Assemblée générale puisse être déterminé correctement, les actionnaires quittant la salle avant la fin de l'Assemblée générale sont priés de remettre à la sortie les bulletins de vote non utilisés ainsi que l'appareil de vote électronique.